

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAC 107 Subventions (38.000 euros) à deux associations œuvrant dans le secteur des musiques actuelles et convention avec l'association M.A.P. - Le réseau des Musiques Actuelles à Paris.

Madame Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention aux associations Paris Jazz Club et M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris et lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris, 8 rue Boyer 75020 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 28.000 euros est attribuée à l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris au titre de ses activités en 2021. Paris Asso 40262 - 2021_03448

Article 3 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Paris Jazz Club, 58 rue des Lombards 75001 Paris, au titre de ses activités en 2021. Paris Asso 6164 - 2021_03228

Article 4 : Les dépenses correspondantes, d'un montant de 38.000 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO